

DENOMINATION DES Structures d'Urgences Pédiatriques SUP de Bourgogne Franche-Comté

Selon l'Instruction
N° DGOS/R1/R2/2017/286 du 2 octobre 2017
relative à la fiabilisation de l'enregistrement
des structures des urgences
dans les systèmes d'information FINESS et ARHGOS

Les SU pédiatriques s'organisent
pour la prise en charge des enfants
jusqu'à 18 ans

3

Type 0: SU SANS PÉDIATRIE

- ▶ L'accueil et le diagnostic initial sont réalisés par le médecin du service des urgences
- ▶ Accueil des mineurs au sein du SU adulte par urgentiste adulte
- ▶ Absence de service de pédiatrie au sein de l'établissement
- ▶ Absence de recours à un avis pédiatre au sein de l'établissement
- ▶ Un service de pédiatrie situé dans un autre établissement de santé (type 2 ou 3) est identifié comme établissement de recours

Type 1: SUP DE PROXIMITÉ

- ▶ L'accueil et le diagnostic initial sont réalisés par le médecin du service des urgences
- ▶ Présence d'un service de pédiatrie au sein de l'établissement avec un médecin pédiatre
- ▶ Accueil des mineurs au sein du SU adulte par urgentiste adulte
- ▶ Pas de permanence sur place de pédiatre, astreinte avec possibilité de recours à un pédiatre
- ▶ Un service de pédiatrie situé dans un autre établissement de santé (types 2 ou 3) est identifié comme établissement de recours
- ▶ La prise en charge chirurgicale et traumatologique est organisée avec un établissement de recours (types 2 ou 3) en fonction des possibilités d'anesthésie et de chirurgien

Type 2 : SUP D'APPUI

- ▶ Organisation en unité fonctionnelle d'urgence pédiatrique sous la responsabilité du chef de service de pédiatrie.
- ▶ Les enfants sont accueillis dans des locaux spécifiques, avec circuit identifié.
- ▶ Prise en charge par des pédiatres des urgences médico chirurgicales et psycho.
- ▶ Prise en charge de la traumatologie simple par les urgentistes adultes.
- ▶ Entre 15 et 18 ans des conventions peuvent être passées avec les SU Adultes pour la prise en charge de certains patients.
- ▶ Locaux et personnel dédiés à l'activité des urgences pédiatriques.
- ▶ Permanence sur place de pédiatrie
- ▶ Les enfants sont hospitalisés en pédiatrie y compris pour les pathologies chirurgicales dès lors que l'établissement dispose des compétences en chirurgie et en anesthésie de l'enfant.
- ▶ Un établissement de type 3 est identifié comme SU de recours.
- ▶ SAUV qui peut être partagée avec les SU Adultes.
- ▶ Dans l'idéal, l'accueil est organisé avec un IOA pédiatrique mais qui peut être mutualisé avec le SU Adultes.

Type 3: SUP EXPERT

- ▶ Etablissement permettant la prise en charge de la :
 - Pédiatrie
 - Chirurgie pédiatrique
 - Anesthésie pédiatrique (sans limitation d'âge)
 - Pédopsychiatrie
 - Radiologie pédiatrique
 - Réanimation pédiatrique
- ▶ Prise en charge de toutes les urgences médicales, chirurgicales ou pédopsychiatriques du nourrisson ou de l'enfant qui requièrent un centre d'anesthésie ou de réanimation pédiatrique.
- ▶ Filière d'accueil séparée géographiquement des SU adultes, dont l'organisation relève du chef de service de pédiatrie.
- ▶ Les enfants sont accueillis dans une filière d'accueil séparée, dans des locaux spécifiques, avec circuit identifié. Locaux et personnel dédiés à l'activité des urgences pédiatriques.
- ▶ L'activité médicale est gérée par des pédiatres.
- ▶ Entre 15 et 18 ans des conventions peuvent être passées avec les SU Adultes pour la prise en charge de certains patients.
- ▶ Le personnel paramédical comporte des puéricultrices ou des infirmières ayant une expérience dans l'accueil et la prise en charge des enfants.
- ▶ La filière de soins est organisée avec présence d'IOA pédiatrique spécifique 24/24.
- ▶ Présence SAUV spécifique pédiatrique ou possibilité d'accueil des polytraumatisés par la SAUV Adultes.
- ▶ Ces services d'urgences disposent :
 - d'une permanence de pédiatrie
 - d'une permanence séparée de chirurgie pédiatrique
 - d'une permanence de psychiatrie
 - d'une permanence de réanimation pédiatrique
- ▶ Recours possible à un pédopsychiatre.
- ▶ Collaboration avec neurochirurgie identifiée.

GHT	ETABLISSEMENT	TYPES*
21 52	CHU DIJON	3
	CH CHAUMONT	2
	CH SEMUR	1
	HPDB	1
	CH CHATILLON	0
	CH LANGRES	0
Sud 21	HC BEAUNE	1
71 Nord Morvan	CH CHALON	2
	CH AUTUN	1
	HD LE CREUSOT	0
	CH MONTCEAU	0
71 Sud Bourgogne Mériidionale	CH MACON	2
	CH PARAY	1
89 Nord	CH SENS	2
	CH JOIGNY	0
89 Sud et Haut Niver- nais	CH AUXERRE	2
	CH AVALLON	0
	CH TONNERRE	0
58	CH CLAMECY	0
	CH NEVERS	2
	CH COSNE	0
Haute Saône 70	CH DECIZE	0
	CH VESOUL	1
	CH GRAY	0
	CH 70-Site LUXEUIL	0
Nord FC 90	CH 70- Site LURE	0
	HNFC TREVENANS	2
GHT Centre FC 39 25	CHU BESANÇON	3
	CHI HAUTE COMTE	1
	CH DOLE	1
GHT JURA 39	CH LONS	1
	CH Saint CLAUDE	0
	CH MOREZ	0

CLASSIFICATION DES ÉTABLISSEMENTS DE BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ POUR LA PRISE EN CHARGE DES URGENCES PÉDIATRIQUES

* TYPES :

Type 0 → SU sans pédiatrie

Type 1 → SUP de proximité

Type 2 → SUP d'appui

Type 3 → SUP Expert